

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNES de MONTRICHER ALBANNE et St JULIEN MONTDENIS**

**STABILISATION DU LIT DE L'ARC DANS LE SECTEUR DU BOCHET**

**Demande d'Autorisation de travaux au titre des Articles L214-1 à L214-6  
du Code de l'Environnement**

**Avis du Commissaire Enquêteur**

**Arrêté Préfectoral de Monsieur le Préfet de la Savoie du 16 novembre 2017  
Arrêté Préfectoral modificatif du 05 décembre 2017**

11 février 2018  
Le Commissaire Enquêteur

JM CHARRIERE



## ***SOMMAIRE***

<b>1. Le Projet</b>	<b>3</b>
<b>2. Les Travaux</b>	<b>4</b>
2.1 Ouvrages réalisés en 2017 apres application de l'Article R214-44 du code de l'environnement	4
2.2 Ouvrages a réalisés sur la période 2018/2028	5
2.3 Ouvrages a réalisés par la DDT avec un délai inconnu	5
<b>3. Les points forts du projet</b>	<b>5</b>
<b>4. Les points faibles du projet</b>	<b>6</b>
<b>5. Avis</b>	<b>6</b>



***Secteur de l'Arc à remettre en état entre l'ancien seuil du Bochet et l'usine FERROPEM (confortement des rives, élargissement du lit et création d'un seuil)***

## 1. LE PROJET

Le projet se situe, à 3 km en amont de la ville de Saint Jean de Maurienne. Il concerne le lit et les berges de l'Arc situées en rive droite sur la commune de Saint Julien Montdenis et en rive gauche sur la commune de Montricher Albanne.

L'Arc est une rivière connue pour ses crues dévastatrices qui ont lieu généralement au printemps lors de phénomène pluvieux tombant sur des sols enneigés et en fin d'été par des pluies torrentielles remontant de la vallée du Pau.

Lors de ces phénomènes météorologiques, les affluents de l'Arc, torrents à laves torrentielles, ont apporté de gros blocs en quantité importante dans le lit de l'Arc en lui créant un pavage avec des pentes importantes.

Au cours des années 90, des entreprises de travaux publics ont extraits ces matériaux ce qui a entrainer le dépavage et la création d'une incision du lit.



L'incision a remonté le lit de la rivière vers le seuil du Bochet. Le phénomène a été amplifié par une crue importante qui a eu lieu en 2008. Le seuil du Bochet a été détruit et l'incision est remontée jusqu'au pont des Anglais et la RD81A où le niveau du lit s'est abaissé de 3 à 4m. Suite à cette destruction, des travaux ont été réalisés en urgence par le CG73 et RFF.

Une étude est lancée en 2009, des propositions de travaux sont présentées pour un montant estimé à 15M€ mais aucun plan de financement n'a pu être établi. En 2013, suite à de nouvelles crues, le niveau du lit continu à baisser et des affouillements importants ont lieu sous les murs de soutènement de la RD81A. Il faut attendre l'année 2015, pour que l'ensemble des acteurs administratifs et économiques (ETAT, CG73, SNCF, TELT, EDF, Agence de l'Eau, Commune de Montricher-Albanne, Communauté de Communes de Cœur de Maurienne) arrivent à établir un plan de financement et demande une étude au RTM.

*Le RTM conclue :*

*a) qu'une crue de l'Arc d'une période de retour 1 à 5 ans entrainera la destruction du mur soutenant la falaise sur laquelle est construit le village du Bochet,*

*b) qu'une crue de période décennale entrainera un nouvel abaissement du lit de 3 à 4m par rapport au niveau du lit actuel.*

Face à cette situation d'urgence et aux impacts humain et économique :

- ✓ Zone d'habitat du village du Bochet,
- ✓ Alimentation en eau potable,
- ✓ Pont des Anglais supportant la RD81A qui dessert la station de sport d'hiver des Karellis et l'usine FERROPEM,
- ✓ Usine FERROPEM et son crassier,
- ✓ Voie ferrée internationale SNCF Chambéry/ Turin,
- ✓ Lignes électriques à très haute tension et haute tension.

Et du fait que ces travaux sont soumis à autorisation donc à des études administratives de longue durée, RTM demande que soit appliqué l'Article R214-44 du code de l'environnement.

*Cet article précise que des travaux destinés à prévenir un danger grave et présentant un caractère d'urgence peuvent être entrepris sans que soient présentées les demandes d'autorisation ou les déclarations auxquelles ils sont soumis, à condition que le préfet en soit immédiatement informé.*

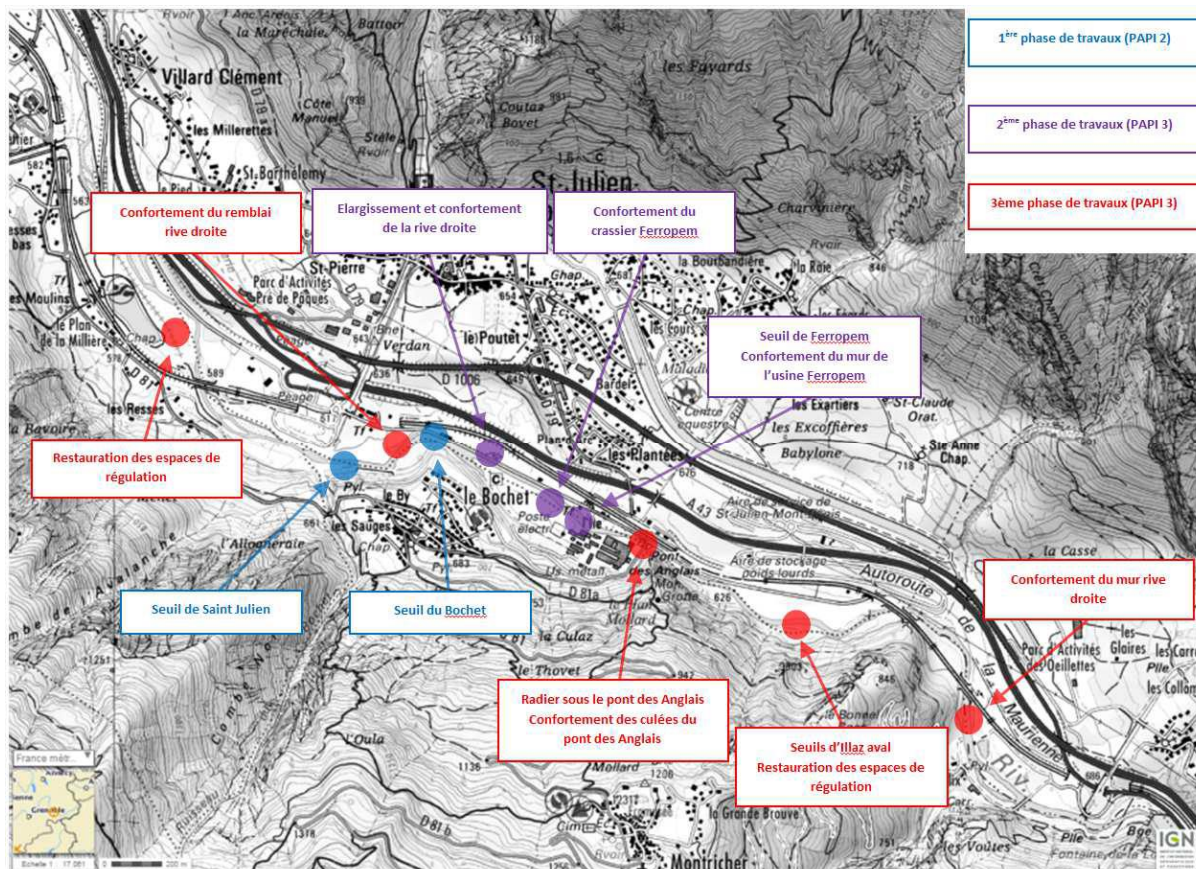
## **2. LES TRAVAUX**

Les travaux seront réalisés, de l'aval vers de l'amont du secteur étudié, en trois tranches.

### **2.1 OUVRAGES REALISES EN 2017 APRES APPLICATION DE L'ARTICLE R214-44 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

Création du seuil du Saint Julien à l'amont de la confluence avec le torrent « Saint Julien »,

Reprise de l'assise du mur qui protège la colline du Bochet,  
Création du seuil du Bochet.



## 2.2 OUVRAGES A REALISES SUR LA PERIODE 2018/2028

Le reste des travaux (Elargissement du lit de l'Arc entre les seuils du Bochet et de FERROPEM, le confortement des deux rives entre les deux seuils, la construction du seuil de FERROPEM) sera réalisé en fonction des capacités financières des intervenants. La 3CMA estime que les travaux seront terminés dans une dizaine d'années.

## 2.3 OUVRAGES A REALISES PAR LA DDT AVEC UN DELAI INCONNU

Travaux de construction des radiers et de confortement des culées du pont des Anglais.

## 3. LES POINTS FORTS DU PROJET

Les travaux réalisés en 2017 ont sécurisé les habitants du village du Bochet.

Lorsque le solde des travaux proposés par le RTM sera réalisé, l'activité socio-économique du secteur sera sécurisée.

#### **4. LES POINTS FAIBLES DU PROJET**

Les délais de réalisation du solde des travaux sont trop longs (Fin 2028).

Le report à une date ultérieure à 2028, des travaux de construction des radiers et de confortement des culées du pont des Anglais n'est pas acceptable vu l'importance de ce pont pour la commune de Montricher Albanne et l'usine de FERROPEM dont le pont est vitale pour son activité.

Bien qu'ayant conscience qu'en cette période de rareté des finances publiques, il est difficile de trouver de l'argent, ces délais me semblent trop longs. En effet l'Arc attendra-t-il dix ans avant de se remettre en crue et d'aggraver encore le mauvais état de son lit et de ses rives ? Quels coûts supplémentaires s'ajouteront aux estimations actuelles dans l'hypothèse de nouvelles crues importantes de l'Arc entre fin 2017 et 2028.

Je pense que la 3CMA devrait solliciter le RTM pour que ce dernier réalise des études de coûts de remise en état des travaux restant à faire en fonction du nombre et de l'importance des crues pouvant avoir lieu sur les dix prochaines années. Cette étude permettra à la 3CMA de décider à quelle vitesse elle a intérêt à réaliser les travaux (Sauf erreur de ma part, plus les travaux seront réalisés rapidement, moins ils devraient être couteux puisque l'on peut supposer que moins l'ARC aura subit de crues).

#### **5. AVIS**

Considérant l'importance des points forts et faibles du projet,

Considérant les réponses du mémoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan en particulier celles concernant le pont des Anglais et le cout d'estimation des travaux,

Considérant que le public a été informé du déroulement de l'enquête publique par voie de presse et affichage en mairies et sur les lieux des futurs travaux, qu'il a pu consulter l'ensemble des dossiers en mairie sous forme papier ou grâce à un poste informatique dédié, qu'il a pu s'exprimer verbalement lors de mes permanences ou écrire ses remarques sur les registres d'enquête, par courrier ou par mail via un site dédié,

Considérant que suite à une erreur d'affichage, l'enquête publique a été prolongée de quinze jours,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée conformément aux Arrêtés Préfectoraux,

**J'émet un AVIS FAVORABLE au projet de réalisation de travaux pour la stabilisation du lit de l'ARC dans le secteur du BOCHET sur les communes de Montricher Albanne et St Julien Montdenis conformément au titre des Articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement.**

**Cet avis est assortie d'une réserve qui porte sur la durée des travaux :** Je demande que la 3CMA sollicite le RTM ou tout autres bureaux d'études à sa convenance afin que ceux-ci réalisent des études de coûts de remise en état des travaux restant à faire en fonction du nombre et de l'importance des crues pouvant avoir lieu sur les dix prochaines années. Ces études devront apporter aux responsables de la 3CMA une aide à la décision pour le choix de la date de lancement et de la durée des travaux.